

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

**Arrêté du 19 août 2010 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité « pédiatrie » en application des dispositions du II de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique**

NOR : SASH1030773A

La ministre de la santé et des sports,  
Vu le code de la santé publique, et notamment le II de son article L. 4111-2 ;  
Vu l'avis de la commission d'autorisation d'exercice compétente pour la profession de médecin dans la spécialité « pédiatrie »,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité « pédiatrie », en application des dispositions du II de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique, les personnes dont le nom suit :

Mme Claudia ALVAREZ DE LA ROCHE, épouse BOURY, née le 10 mai 1957 à La Palma (Colombie).  
M. Mouharam DAMAJ, né le 22 juillet 1971 à Barja El Chouf (Liban).  
M. Dario Alejandro FRANZONE, né le 22 octobre 1968 à Cordoba (Argentine).  
Mme Elena GARGAUN, née le 13 novembre 1980 à Chisinau (Moldavie).  
M. Imad NAANAE, né le 2 juillet 1964 à Hassake (Syrie).

#### Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 19 août 2010.

Pour la ministre et par délégation :  
Par empêchement simultané de la directrice générale  
de l'offre de soins, du chef de service  
et de la sous-directrice des ressources humaines  
du système de santé :

*Le conseiller médical du sous-directeur,*

DR A. LORDIER-BRAULT